

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

OBJET

Honoraires Ippolito

541074

Conventions du

Ajouté le

Comptabilité 20 et 1 copie

16-10-54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
du Conseil Municipal

Séance du 10 Septembre 1954

Le 10 Septembre mil neuf cent cinquante quatre Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Brusset Max

Etaient présents : M.M. Brusset, Delsalle, Reutin, Seugnet, Guimel, Cousinet Laurent, Chamboulan, Counil, Etcheber, Poucet, Bourdeille, Marteau, Nelle Fouché, M. Bourdonneau, Martaud, Rochederoux, Dufour, Regazoni Pagesau, Guichesou.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. _____ a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Conseil Municipal

Vu les états de frais et honoraires présentés par le Ippolito
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

décide

1/ d'autoriser le règlement des honoraires dus à M. Ippolito pour l'affaire Geinguenuad c/Ville de Royan . Montant 830.000 frs

2/ d'autoriser le règlement des honoraires dus à M. Ippolito pour l'affaire "Les Centres Familiaux de Jeunes" contre Ville de Royan . Montant 1 300.000 frs.

Ces dépenses seront imputées chapitre XXXIV, art. 4

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdit
ont signé au registre à M. les membres présents.

Pour Extrait Conforme

Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



Lerallier

APPROUVE

Rochefort a/mer le 7 Octobre 1954
Le Sous-Prefet
Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 12 Oct. 1954
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

Lerallier